



Terrain constructible malgré un pos ?

Par **jobarfil**, le **28/09/2009** à **20:43**

Bonjour, rnJ'ai acheté un terrain avec une vieille batisse dessus qui tombe en ruine voila deux ans et lors d'un rendez vous à la mairie de mon village on m'apprend que sur le PLU mon terrain est non constructible . rnle fait qu'il y ait déjà quelque chose de construit dessus n'y changerait rien , un recours est il possible , que puis je faire ?

Par **baylebesson**, le **21/10/2009** à **12:44**

bonjour rnrnlors de l'acte notarié , on aurait du vous informer ainsi que l'agent immobilier.rnrnun recours est possible mais il faut examiner le dossier pour connaître les eventuelles chances de succès.rnrnsalutationsrnrnMe BAYLE-BESSON

Par **fif64**, le **27/10/2009** à **15:38**

dans le cas d'un terrain constructible devenu non constructible, on peut reconstruire dessus suite à une démolition, à condition de ne pas agrandir, et à condition que l'immeuble précédent était toujours physiquement un immeuble (clos et couvert).rnPour un éventuel recours, il faut examiner précisément les clauses de l'acte. Si la désignation prévoit "terrain à bâtir", il y'a effectivement une faute du notaire.

Par **jobarfil**, le **27/10/2009** à **21:11**

Merci de vos réponses , je pense malheureusement qu'il s'agit plutôt d'une magouille municipale .